

A2T FINANCES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 500 EUROS

SIEGE SOCIAL : 18 TER RUE MADELEINE MICHELIS

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

899 620 181 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 26 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le vingt-six mai, à dix heures,

Monsieur Elie ATTIA associé unique et président de la société est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de l'adresse du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante :

91 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 91 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS. »

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par l'associé unique.

Fait à PARIS

Monsieur Elie ATTIA
Président - Associé unique

